

# Rapport sur les rémunérations

# Rapport sur les rémunérations

Les informations sur les rémunérations qui suivent respectent le principe de la transparence ancré dans les standards de la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange du 29 juin 2022, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que les art. 732 ss CO, et plus particulièrement les art. 734 ss CO pour le rapport sur les rémunérations. Les statuts de Vaudoise Assurances Holding SA ont été modifiés et adaptés à la révision du Code des obligations suisse liée à la réforme de la société anonyme lors de l'Assemblée générale 2023.

## 1. Principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération de la Vaudoise est simple et transparente. Guidée par des objectifs d'entreprise clairs et communiqués à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe, elle est orientée performance, tout en gardant l'individu au centre de ses préoccupations. Le système de rémunération se décline et s'adapte aux différentes fonctions. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs bénéficie d'une part de rémunération variable.

Depuis 2021, la Vaudoise applique les critères de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) et utilise l'outil Logib mis à disposition par la Confédération. Elle a fait auditer les résultats par PwC, qui a confirmé la compatibilité du modèle de rémunération avec la LEg en matière de salaire.

### Gouvernance

Conformément aux art. 25 et suivants des statuts de Vaudoise Assurances Holding SA, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale les enveloppes de rémunération globale des administratrices, des administrateurs et de la Direction. Le Comité de rémunérations assiste le Conseil d'administration dans l'élaboration des propositions à l'Assemblée générale, en vue du vote de celle-ci sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que dans l'exécution des décisions de l'Assemblée générale en la matière. Il conseille également le Conseil d'administration dans l'élaboration et la révision périodique de la politique de rémunération. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur est évalué annuellement par son supérieur lors d'un entretien. Il en va de même pour les membres de la Direction, qui sont évalués par le directeur général. Lui-même est évalué par le président du Conseil d'administration. La Direction veille au respect d'équité entre les différents départements et les agences.

### Modèle basé sur des fonctions

Les collaboratrices et collaborateurs internes et externes ont une fonction définie à laquelle est attachée une déclinaison du modèle global de rémunération. Les rémunérations du service externe suivent les standards en vigueur dans la branche: un salaire de base inférieur à celui des collaboratrices et collaborateurs internes, auquel s'ajoutent les commissions réalisées sur les affaires conclues ou renouvelées.

## 2. Rémunération globale

La rémunération globale comprend le salaire de base, la rémunération variable basée sur l'atteinte d'objectifs, la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire ainsi que les prestations additionnelles.

### Salaire de base

Le salaire de base est fixé selon la fonction de la collaboratrice ou du collaborateur.

### Rémunération variable

La part variable instaurée pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe est destinée à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'engagement personnel. Elle contribue également à renforcer leur identification à l'entreprise et à sa stratégie. La part variable garantit à chacune et chacun une rémunération personnalisée et respectueuse des performances individuelles. Ce dispositif est prévu dans le règlement de la rémunération variable des collaboratrices et collaborateurs du service interne (voir point 4 «Service interne» ci-après). Il s'applique par analogie à la Direction.

Aucune rémunération variable n'est versée si le niveau d'atteinte de chacun des objectifs est inférieur à 50%.

### 3. Objectifs quantitatifs et qualitatifs

Le Conseil d'administration fixe chaque année des objectifs quantitatifs annuels pour le Groupe: la quotité d'un indicateur interne, le Vaudoise Operating Profit (VOP) et les objectifs reflétant la marche des affaires de la Compagnie. Ils représentent le 50% des objectifs pour les membres de la Direction et servent de base pour décliner les objectifs des cadres et des collaboratrices et collaborateurs du service interne. Le VOP fait également partie des objectifs d'une partie des cadres du service externe.

#### VOP

Le VOP est un indicateur interne destiné à mesurer la valeur économique de l'entreprise. Au résultat consolidé retraité, dont l'atteinte de l'objectif varie de 0 à 150%, s'ajoute une composante relative à la réserve de réévaluation qui peut varier de -50% à +50%. Le VOP peut donc atteindre 200% si la réserve de réévaluation est favorable. Cette composante introduit une plus grande volatilité, qui correspond à la réalité économique sur les marchés. Le VOP est examiné annuellement par le réviseur externe. Il constitue l'objectif commun d'une grande partie des collaboratrices et collaborateurs du Groupe à hauteur de 20%.

Le VOP a été atteint à 181% en 2025.

#### Objectifs quantitatifs du Groupe

En 2025, les objectifs quantitatifs portaient sur la croissance des primes émises par Vaudoise Générale et Vaudoise Vie, le ratio de frais de Vaudoise Générale, le ratio de sinistres net de Vaudoise Générale, le rendement ajusté des placements de Vaudoise Générale et de Vaudoise Vie, la satisfaction client et la transformation digitale.

#### Objectifs personnels

Chaque collaboratrice, chaque collaborateur et chaque membre de la Direction reçoit un ou plusieurs objectifs personnels qui peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs.

### 4. Rémunération des collaboratrices et collaborateurs

#### Service interne

La part variable constitue un montant de la rémunération découlant pour 20% de l'atteinte de l'indicateur interne VOP, puis pour 80% de l'atteinte d'objectifs collectifs quantitatifs liés aux unités organisationnelles de rattachement et d'objectifs personnels quantitatifs et/ou qualitatifs liés à la fonction.

La rémunération cible est composée du salaire de base annualisé et de la part variable attribuée en cas d'atteinte des objectifs à 100%. Cette rémunération cible est comparée à différents benchmarks externes et internes.

Le montant de la rémunération variable représente un pourcentage du salaire de base annualisé. Le pourcentage dépend de la catégorie de fonction de la collaboratrice ou du collaborateur.

Le degré d'atteinte globale des objectifs varie entre 50 et 160%. Le calcul s'effectue sur la base de l'atteinte de chaque objectif pondéré.

Les objectifs sont fixés par le supérieur hiérarchique en fonction des particularités du métier de chaque unité et validés par chaque chef de département. Pour chaque objectif, les seuils de 50%, 100% et 150% doivent être définis. Les objectifs sont consignés dans le formulaire d'évaluation EVA (Évaluation Vaudoise Annuelle), signé par la collaboratrice ou le collaborateur, par son supérieur hiérarchique ainsi que par le supérieur du supérieur.

Les collaboratrices et collaborateurs du service interne bénéficient d'un dispositif de rémunération variable additionnel, construit sur le principe d'une participation au résultat du Groupe Vaudoise. Basé sur l'indicateur VOP, tel que présenté ci-dessus, il vise à récompenser la performance collective. Les montants versés sont indépendants de la position hiérarchique ou du salaire de base des collaboratrices et collaborateurs concernés. La participation au résultat est calculée au prorata du taux d'atteinte du VOP entre 100% et 200% sur la base d'un montant de CHF 600.– pour un VOP à 100%. Les montants oscillent donc entre CHF 600.– et CHF 1'200.–. Il s'élève à CHF 1'086.– pour l'année 2025.

### Service externe

La rémunération du service externe suit une logique qui diffère de celle du service interne dans la mesure où le salaire de base constitue une part plus modeste de la rémunération globale. La part la plus importante de la rémunération est constituée de commissions. Outre les commissions d'acquisition pour chaque affaire, une prime de performance rémunère l'atteinte d'objectifs de vente fixés par le département Vente et Marketing. Le VOP fait également partie des objectifs d'une partie des cadres du service externe.

## 5. Rémunération de la Direction

### a. Principes de rémunération

La rémunération globale de la Direction est approuvée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration et sur préavis du Comité de rémunérations et du directeur général. Conformément à l'art. 27 des statuts de Vaudoise Assurances Holding SA, la rémunération des membres de la Direction est composée d'une part contractuelle fixe et d'une part variable définie, chaque année, en fonction de l'atteinte des objectifs mentionnés sous le point 3. La rémunération variable annuelle combine ainsi des objectifs économiques quantitatifs collectifs et des objectifs personnels de nature quantitative et qualitative.

Le salaire de base est fixé à la libre appréciation du Conseil d'administration.

Afin d'associer plus étroitement le management supérieur à la performance à moyen terme de l'entreprise et d'offrir un package de rémunération conforme aux pratiques de la branche, le Conseil d'administration a validé un dispositif de rémunération différée, appelé Long Term Incentive (LTI).

Ce dispositif a été instauré prioritairement pour la Direction. Il peut également être appliqué, au besoin, à d'autres cadres supérieurs. Pour les membres de la Direction, le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général, définit le LTI en termes de montant cible en francs suisses pour une atteinte des objectifs à 100%. Lesdits objectifs traduisent la performance à trois ans. Dans une logique de collégialité, les critères d'appréciation de la performance et la méthode de calcul du LTI sont identiques pour tous les cadres supérieurs bénéficiaires du plan. La performance est appréciée au regard de trois critères: la performance économique, basée sur le VOP, l'efficacité du fonctionnement de l'entreprise au travers du ratio combiné net, et le dynamisme des affaires, évalué au travers de la croissance du marché des affaires. Des critères liés à la durabilité ont été ajoutés aux objectifs stratégiques fixés pour la période 2026-2028.



Le montant du LTI cible est divisé en deux parties: la première, représentant le 80 % du montant cible, demeure valorisée en francs; la seconde, représentant les 20 % restants, est transformée en droits futurs suivant l'évolution de l'action de Vaudoise Assurances Holding SA pendant trois ans. Le montant de la rémunération est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat.

La rémunération variable de la Direction répond à la pondération des critères de performance suivants: les critères de performance de la rémunération variable annuelle tiennent compte de 50 % d'objectifs personnels quantitatifs (30 %) et qualitatifs (20 %) ainsi que de 50 % d'objectifs quantitatifs collectifs, lesquels sont le VOP (20 %), le développement des affaires (10 %), le ratio de sinistres (7,5 %), le ratio de frais (7,5 %) et le rendement des placements (5 %). Les critères de performance sur trois ans du LTI sont répartis de la manière suivante: le VOP (35 %), la croissance de primes (20 %), le ratio combiné (25 %), la durabilité (10 %), la notoriété (5 %) et la satisfaction client (5 %). En 2025, la part de rémunération variable liée à la performance a représenté en moyenne 43,0 % de la rémunération des membres de la Direction.

L'art. 20 des statuts fixe la durée des contrats prévoyant les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Pour les contrats de durée indéterminée, le délai de congé est de six mois alors que les contrats de durée déterminée ne peuvent pas être conclus pour une période supérieure à un an.

L'art. 28 des statuts prévoit que les prêts et les crédits octroyés par la société à un membre de la Direction, les engagements dont la société pourrait se porter caution ainsi que toute autre forme de sûreté octroyée par la société en lien avec des engagements d'un membre de la Direction ne peuvent excéder le montant de CHF 1,5 million.

Les prestations de prévoyance octroyées aux membres de la Direction en dehors de la prévoyance professionnelle ne peuvent excéder, par année, le montant de la rémunération annuelle fixe perçue par le membre concerné pendant l'année civile précédant celle de l'octroi de la prestation.

#### **b. Rémunérations et prêts accordés à la Direction**

L'art. 25 des statuts prévoit que l'Assemblée générale de Vaudoise Assurances Holding SA approuve annuellement les propositions du Conseil d'administration relatives au montant maximal de la rémunération fixe et variable. Le cas échéant, l'approbation revient globalement aux membres de la Direction pour l'exercice comptable suivant, additionné du montant nécessaire au paiement de la rémunération fixe des membres de la Direction pendant le délai de congé convenu avec eux, pour le cas où la prochaine Assemblée générale ne renouvelerait pas une enveloppe suffisante à la reconduction des contrats de travail.

En 2024, l'Assemblée générale de Vaudoise Assurances Holding SA a approuvé une enveloppe de rémunération globale maximale pour les membres de la Direction de CHF 9'900'000.– pour l'année 2025. Le montant effectivement octroyé se monte à CHF 8'952'308.–.

Montant global des rémunérations accordées en 2025 aux membres de la Direction

|                                               | 2025             | 2024             |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Rémunérations</b>                          |                  |                  |
| Fixe                                          | 4'102'289        | 3'840'087        |
| Variable STI                                  | 2'077'294        | 2'081'514        |
| Variable LTI*                                 | 1'245'356        | 1'358'062        |
| Contributions patronales aux charges sociales | 1'527'369        | 1'522'205        |
| <b>Total</b>                                  | <b>8'952'308</b> | <b>8'801'868</b> |

\* Le LTI mentionné correspond, dans les LTI triennaux (N-2/N; N-1/N+1 et N/N+2), aux parts octroyées au titre de l'année N, ici à 2025. Le LTI versé durant l'exercice écoulé comprend la totalité du plan attribué trois ans plus tôt.

Le montant du STI versé en 2025 aux membres de la Direction au titre de l'exercice précédent se monte à CHF 2'451'031.- (y compris CHF 390'856.- de charges sociales) et diffère de CHF +126'337.- du montant provisionné à charge de l'exercice précédent.

Le montant du LTI versé en 2025 aux membres de la Direction au titre des exercices précédents se monte à CHF 1'000'653.- (y compris CHF 50'816.- de charges sociales) et diffère de CHF -435'169.- du montant estimé et provisionné à charge des exercices précédents. Ce LTI comprend 80% du plan attribué trois ans auparavant et 20% du plan attribué cinq ans auparavant.

Rémunération la plus élevée: Jean-Daniel Laffely, directeur général: CHF 1'456'070.- y compris contributions patronales aux charges sociales CHF 249'391.- (en 2024: CHF 1'440'776.- y compris CHF 244'064.-). La partie variable représente en 2025 CHF 630'961.- (en 2024: CHF 636'607.-).

Le montant du STI versé en 2025 à Jean-Daniel Laffely au titre de l'exercice précédent se monte à CHF 441'679.- (y compris CHF 77'016.- de charges sociales) et diffère de CHF +27'115.- du montant provisionné à charge de l'exercice précédent.

Le montant du LTI versé en 2025 à Jean-Daniel Laffely au titre des exercices précédents se monte à CHF 247'382.- (y compris CHF 12'563.- de charges sociales) et diffère de CHF -61'926.- du montant estimé et provisionné à charge des exercices précédents.

Le montant total des prêts accordés par des sociétés du Groupe à des membres de la Direction s'élève, au 31 décembre 2025, à 1'836'539.10 (CHF 2'377'178.35 en 2024). Aucun prêt n'a été accordé à d'anciens membres ou à des proches qui ne soit pas conforme à la pratique du marché.

Le montant des crédits hypothécaires accordés par des sociétés du Groupe à Jean-Daniel Laffely, directeur général, se monte à CHF 560'000.- depuis 2015.

Montant global des rémunérations accordées en 2025 aux anciens membres de la Direction

En 2025, aucune rémunération n'a été accordée à d'anciens membres de la Direction.

## Droits de participations et options de tels droits détenus par les membres de la Direction et leurs proches

|                           |                                                                                            | 31.12.2025 |                 | 31.12.2024 |                 |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
|                           | Fonction                                                                                   | Nombre     | Valeur (en CHF) | Nombre     | Valeur (en CHF) |
| Jean-Daniel Laffely       | Directeur général, CEO                                                                     | 400        | 291'200         | 400        | 197'200         |
| Frédéric Traimond         | Directeur général adjoint, dépt Actuariat & Réassurance, CRO                               | -          | -               | -          | -               |
| Christoph Borgmann        | Directeur, dépt Finances, CFO                                                              | 250        | 182'000         | 250        | 123'250         |
| Stanislas Bressange       | Directeur, dépt Transformation digitale et Systèmes d'information, CTO                     | -          | -               | -          | -               |
| Bruno Férolles            | Directeur, dépt Prévoyance et Assurances de personnes                                      | -          | -               | **         | **              |
| Nathalie Follonier-Kehrli | Directrice, Secrétariat général, resp. Legal, Compliance et Communication institutionnelle | 3          | 2'184           | 3          | 1'479           |
| Grégoire Fracheboud       | Directeur, dépt Vente et Marketing                                                         | -          | -               | -          | -               |
| Reto Kuhn                 | Directeur, dépt Asset Management, CIO                                                      | 100        | 72'800          | 100        | 49'300          |
| Jacques Marmier           | Directeur, dépt Assurances de personnes                                                    | *          | *               | 3          | 1'479           |
| Kristel Rouiller          | Directrice, dépt Ressources humaines                                                       | -          | -               | -          | -               |
| Patrick Streit            | Directeur, dépt P&C                                                                        | -          | -               | -          | -               |
| <b>Total</b>              |                                                                                            | <b>753</b> | <b>548'184</b>  | <b>756</b> | <b>372'708</b>  |

\* Cette personne n'étant plus membre du Comité de direction au 31 décembre 2025, cette information n'est plus requise.

\*\* Cette personne n'était pas encore membre du Comité de direction au 31.12.2024, l'information n'est pas requise.

## Fonctions exercées par les membres de la Direction auprès d'autres entreprises en 2024 et en 2025

L'art. 19 des statuts fixe le nombre de fonctions externes, qui peuvent être exercées par les membres de la Direction. Sauf indication contraire, les mandats indiqués sont valables pour 2024 et 2025.

*Sont citées ci-dessous les fonctions exercées par les membres de la Direction auprès d'autres entreprises, soit des sociétés n'appartenant pas à 100% au Groupe Vaudoise. La participation à des groupements d'intérêt figure dans le chapitre Gouvernance en pages 76 à 81. Il est précisé que les membres de la Direction reversent intégralement à la Vaudoise les honoraires perçus dans le cadre de mandats auprès d'entreprises tierces ou de groupements d'intérêt. Les membres de la Direction ne figurant pas dans la liste ci-dessous n'exercent aucun mandat auprès d'autres entreprises.*

| Jean-Daniel Laffely                                                                    | Christoph Borgmann                                          | Bruno Férolles                                                                       | Nathalie Follonier-Kehrli                                                                                      | Reto Kuhn                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Vice-président du Conseil d'administration, Europ Assistance (Suisse) Holding SA, Nyon | Membre du Conseil d'administration, Procimmo Group SA, Zoug | Membre du Conseil d'administration, Procimmo Real Estate SICAV, Renens               | Administratrice liquidatrice, Epona, Société coopérative mutuelle générale des animaux, Lausanne jusqu'en 2025 | Membre du Conseil d'administration, Credit Exchange AG, Zurich |
| Membre du Conseil d'administration, Mapfre Re, Madrid                                  | Membre du Conseil d'administration, Procimmo SA, Renens     | Membre du Conseil d'administration, Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle |                                                                                                                |                                                                |

## 6. Honoraires du Conseil d'administration

### a. Principes

Le Conseil d'administration a adopté un système de rémunération prévoyant des indemnités annuelles fixes, définies par fonction: président, vice-président et membre. Celles-ci sont complétées par des indemnités pour la participation aux différents comités: président de comité et membre d'un comité, sauf pour le président du Conseil, qui est un invité permanent aux quatre comités du Conseil. Les membres du Conseil reçoivent, en outre, des indemnités de représentation conformes au marché. Conformément à l'art. 25 des statuts, le montant global des indemnités du Conseil est proposé annuellement à l'Assemblée générale de Vaudoise Assurances Holding SA.

### b. Rémunération et prêts accordés au Conseil d'administration

L'art. 28 des statuts prévoit que les prestations de prévoyance octroyées aux membres du Conseil en dehors de la prévoyance professionnelle ne pourront excéder le montant de la rémunération annuelle fixe perçue par le membre concerné pendant l'année civile précédant celle de l'octroi de la prestation.

En 2025, l'Assemblée générale de Vaudoise Assurances Holding SA a approuvé une enveloppe de rémunération globale maximale pour le Conseil d'administration de CHF 1'900'000.– pour la période allant de l'Assemblée générale 2025 à l'Assemblée générale 2026. Le montant effectivement octroyé se monte à CHF 1'807'855.– (y compris les honoraires des membres externes du Comité d'investissement).

#### Honoraires et prêts au Conseil d'administration

|                                                                                                                                                            | 2025             |                   |                  | 2024             |                   |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Indemnités versées du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 aux membres non exécutifs du Conseil d'administration et du Comité d'investissement | Indemnités fixes | Contributions AVS | Total            | Indemnités fixes | Contributions AVS | Total            |
| Philippe Hebeisen président                                                                                                                                | 427'461          | 40'011*           | 467'472          | 376'242          | 85'712*           | 461'954          |
| Jean-Philippe Rochat, vice-président                                                                                                                       | 174'242          | 9'334             | 183'576          | 174'243          | 9'334             | 183'577          |
| Martin Albers, membre                                                                                                                                      | 191'369          | 11'472            | 202'841          | 192'483          | 12'590            | 205'073          |
| Hélène Béguin, membre                                                                                                                                      | 72'119           | 5'036             | 77'155           | -                | -                 | -                |
| Nathalie Bourquenoud, membre                                                                                                                               | 129'371          | 28'709*           | 158'080          | 132'729          | 28'592*           | 161'321          |
| Javier Fernández-Cid, membre                                                                                                                               | 121'128          | 6'188             | 127'316          | 121'128          | 6'188             | 127'316          |
| Eftychia Fischer, membre                                                                                                                                   | 139'652          | 9'731             | 149'383          | 139'652          | 9'731             | 149'383          |
| Peter Kofmel, membre                                                                                                                                       | 163'393          | 8'476             | 171'869          | 163'393          | 8'476             | 171'869          |
| Cédric Moret, membre                                                                                                                                       | 150'218          | 10'303            | 160'521          | 150'218          | 10'303            | 160'521          |
| <b>Total</b>                                                                                                                                               | <b>1'568'953</b> | <b>129'260</b>    | <b>1'698'213</b> | <b>1'450'088</b> | <b>170'926</b>    | <b>1'621'014</b> |
| * Montant englobant une contribution à un plan retraite.                                                                                                   |                  |                   |                  |                  |                   |                  |
| Membres externes du Comité d'investissement du Conseil                                                                                                     |                  |                   |                  |                  |                   |                  |
| Eric Breval, membre externe                                                                                                                                | 26'727           | 1'741             | 28'468           | 26'727           | 1'741             | 28'468           |
| René Sieber, membre externe                                                                                                                                | 25'465           | 469               | 25'934           | 25'465           | 469               | 25'934           |
| <b>Total</b>                                                                                                                                               | <b>52'192</b>    | <b>2'210</b>      | <b>54'402</b>    | <b>52'192</b>    | <b>2'210</b>      | <b>54'402</b>    |

Le montant total des prêts accordés par des sociétés du Groupe à ses membres s'élève à CHF 400'000.–. Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres du Conseil d'administration et du Comité d'investissement, à d'anciens membres ou à des proches. Par ailleurs, aucun prêt n'a été alloué à d'anciens membres ou à des proches qui ne soit pas conforme à la pratique du marché.



## Droits de participations et options de tels droits détenus par les membres du Conseil d'administration et leurs proches

|                      |                | 31.12.2025 |                 | 31.12.2024 |                 |
|----------------------|----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
|                      | Fonction       | Nombre     | Valeur (en CHF) | Nombre     | Valeur (en CHF) |
| Philippe Hebeisen    | Président      | 315        | 229'320         | 315        | 155'295         |
| Jean-Philippe Rochat | Vice-président | 100        | 72'800          | 100        | 49'300          |
| Martin Albers        | Membre         | 100        | 72'800          | 100        | 49'300          |
| Hélène Béguin        | Membre         | -          | -               | *          | *               |
| Nathalie Bourquenoud | Membre         | -          | -               | -          | -               |
| Javier Fernández-Cid | Membre         | 100        | 72'800          | 100        | 49'300          |
| Eftychia Fischer     | Membre         | 100        | 72'800          | 100        | 49'300          |
| Peter Kofmel         | Membre         | 200        | 145'600         | 200        | 98'600          |
| Cédric Moret         | Membre         | 50         | 36'400          | 50         | 24'650          |
| <b>Total</b>         |                | <b>965</b> | <b>702'520</b>  | <b>965</b> | <b>475'745</b>  |

\* Cette personne n'était pas encore membre du Conseil d'administration au 31.12.2024, cette information n'est pas requise.

## Fonctions exercées par les membres du Conseil et les membres externes du Comité d'investissement du Conseil auprès d'autres entreprises en 2024 et 2025

L'art. 19 des statuts fixe le nombre de fonctions externes qui peuvent être exercées par les membres du Conseil d'administration. Sauf indication contraire, les mandats indiqués sont valables pour 2024 et 2025.

| Martin Albers                                                                     | Hélène Béguin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Nathalie Bourquenoud                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Javier Fernández-Cid                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président du Conseil d'administration, MS Amlin AG, Zurich                        | Administratrice, Cendres + Métaux SA (CMSA), Bienne<br><br>Fondatrice, NextHorizon Consulting Sàrl, Grandvaux                                                                                                                                                                                                                                                                       | Fondatrice et directrice, Oxadi AG, Fribourg<br><br>Fondatrice et directrice, Bourquenoud Consulting Sàrl, Fribourg<br><br>Administratrice, Chocolats Camille Bloch SA, Courtelary                                                                                                                                            | Administrateur, Mapfre Asistencia, Madrid<br><br>Administrateur, Mapfre Reaseguro, Madrid                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Eftychia Fischer                                                                  | Jean-Philippe Rochat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Présidente du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise (BCV), Lausanne | Avocat «Of Counsel», Étude Kellerhals Carrard Lausanne/Sion SA, Lausanne, dès 2025<br><br>Administrateur, Vetropack Holding SA, Saint-Prex<br><br>Administrateur, Säuberlin & Pfeiffer SA, Châtel-Saint-Denis<br><br>Administrateur, Investissements Fonciers SA, Lausanne<br><br>Membre du Conseil, Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS), Oberhofen am Thunersee | Président du Conseil d'administration, Cofigo SA, Morges<br><br>Président du Conseil d'administration, Caroz SA, Bursinel<br><br>Président du Conseil d'administration, Veillon Immobilière SA, Bussigny<br><br>Administrateur, Ferragamo (Suisse) SA, Mendrisio<br><br>Administrateur, Miauton Holding SA, La Chaux-de-Fonds | <b>Activités antérieures:</b><br>Administrateur et membre du Comité de nomination et rémunération, Hochdorf Holding AG, Hochdorf, jusqu'en 2025<br><br>Administrateur et président du Comité d'audit, Casino Barrière Montreux, Montreux, jusqu'en 2025<br><br>Administrateur et membre du Comité d'audit, VW Volleyball World SA, Lausanne, jusqu'en 2025<br><br>Avocat associé, Étude Kellerhals Carrard Lausanne/Sion SA, Lausanne, jusqu'en 2024 |

| Peter Kofmel                                                                                                  | Cédric Moret                                                            | Eric Breval                                                                                                          | René Sieber                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président du Conseil d'administration, Commercium Immobilien AG, Cham                                         | Chief Executive Officer, ELCA Group SA, Pully                           | (membre externe du Comité d'investissement)                                                                          | (membre externe du Comité d'investissement)                                                                           |
| Président du Conseil d'administration, GVFI Europe B.V., Rotterdam                                            | Vice-président du Conseil d'administration, ELCA Group SA, Pully        | Directeur général, compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG), Genève                                            | Membre externe du Comité de placement du Conseil d'administration, Établissement Cantonal d'Assurance (ECA), Lausanne |
| Président du Conseil d'administration, GVFI SA, Bâle                                                          | Membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales du Groupe ELCA | Expert externe du Comité de placement, Caisse de pension d'IBM Switzerland, Zurich                                   | Administrateur et membre du comité ESG, GAMA Asset Management SA, Genève                                              |
| <b>Activités antérieures:</b><br>Président du Conseil d'administration, Hotel Seaside AG, Spiez jusqu'en 2025 | Président du Conseil d'administration, F69 Immo SA, Morges              | <b>Activités antérieures:</b><br>Membre du Comité d'innovation, AVADIS Fondation de placement, Zurich, jusqu'en 2024 | Président du Conseil d'administration, BSR Black Swan Resilience SA, Chêne-Bourg                                      |
|                                                                                                               | Administrateur, Fédération des coopératives Migros, Zurich              |                                                                                                                      | Professeur, AZEK Centre de formation des professionnels de l'investissement, Bülach                                   |
|                                                                                                               |                                                                         |                                                                                                                      | Membre de l'Advisory Board, Center of Competence for Sustainable Finance (CCSF), Université de Zurich, Zurich         |
|                                                                                                               |                                                                         |                                                                                                                      | Administrateur, SAF & Co Financial Services SA, Genève                                                                |
|                                                                                                               |                                                                         |                                                                                                                      | Administrateur, Bondpartners SA, Lausanne                                                                             |

## 7. Prévoyance professionnelle et autres avantages

La Vaudoise offre des conditions très favorables à ses collaboratrices et collaborateurs en matière de prévoyance professionnelle: elle prend à sa charge le 65% des primes-épargne vieillesse dans le plan Base, lequel prévoit une part subobligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs; les rentes d'invalidité versées par la caisse de pension portent sur 60% du salaire assuré jusqu'à l'âge de la retraite; le taux de couverture de la caisse de pension était de 120,8% en 2024 et de 117,5% en 2023; en matière d'assurances Accidents et Maladie, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont couverts en division privée pour les accidents professionnels et non professionnels et l'assurance Maladie perte de gain garantit le 90% du salaire durant deux ans. La Caisse de pension met en place un système de cotisations d'épargne excédentaires permettant aux personnes assurées de choisir le niveau de leurs cotisations parmi les variantes prévues par les plans Plus ou Max.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Caisse est autonome dans la gestion et l'appréciation de ses risques, particulièrement ceux concernant les risques financiers et de longévité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une prévoyance professionnelle simplifiée et améliorée est mise en place pour les assurées et assurés.



Ernst & Young SA  
Avenue de Malley 10  
Case postale 611  
CH-1001 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11  
www.ey.com/fr\_ch

À l'Assemblée générale de  
VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA, Lausanne

Lausanne, le 19 mars 2026

## Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération



### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les chapitres 5b. et 6b. du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 168 à 176) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des paragraphes 5b. et 6b. dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières auditées dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



### Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Ernst & Young SA

 **Blaise Wägli**  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

 **Guillaume Fontaine**  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

